

## Chrono de la côte Jacques Anquetil

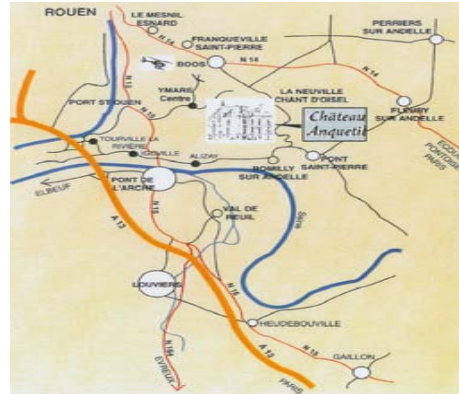
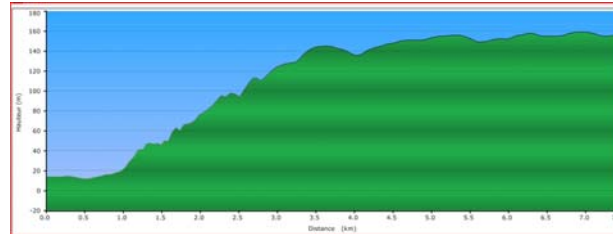
Epreuve « contre la montre » de 10 km (parcours et règlement sur cette brochure)

**Ouvert à tous !**

Licenciés ou non licenciés (non licenciés : présentation obligatoire le jour de l'épreuve d'un certificat médical daté de moins de 6 mois autorisant la pratique du cyclisme.)

Priorité aux engagements reçus par courrier et réglés, puis aux engagements pris sur place .

Heure limite des engagements sur place : 12h00.



Téléphone : 02 35 73 23 34  
Télécopie : 02 35 67 59 67  
Messagerie : [contact@sainteluciecyclisme.com](mailto:contact@sainteluciecyclisme.com)

**Sainte Lucie Cyclisme  
Grand Quevilly  
20 ANS DE PASSION !**

Avec le concours des Municipalités de  
Romilly-sur-Andelle et la Neuville-Chant-d'Oïse!

Organisent la



Date : 26/06/2010

**Ouvert à tous :**  
licenciés ou non licenciés

Sainte Lucie Cyclisme

Sport et loisir  
Grand Quevilly



Romilly-sur-Andelle

Commune du Départ



La Neuville Chant d'Oïse

Commune de l'Arrivée



**BULLETIN D'INSCRIPTION individuel**  
(expédier avant le 21 juin 2010)

À Mr Gager Jean  
Le Mâconnais, 6 rue Olof Palme  
76120 le Grand Quevilly  
(chèque à l'ordre de Sainte Lucie Cyclisme).

Nom:.....

Prénom:.....

Année de naissance:.....

Adresse:.....

.....

Sexe : Masculin  Féminin

La fédération.....

Nom du club.....

N° de licence.....

Non licencié cochez cette case

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Je soussigné(e) .....

Autorise mon enfant.....

A participer à la montée de la « côte Jacques Anquetil » du 26 juin 2010.

Fait à :.....

Le.....

signature:

**Certificat médical de moins de 6 mois pour les non licenciés.**

**Règlement**

**Article 1**

*Le club Sainte Lucie Cyclisme organise le 1<sup>er</sup> édition Gentlemen « de la côte Jacques Anquetil » le samedi 26 juin 2010, sous l'égide des règlements de la FFC, Fédération Française de Cyclisme.*

**Article 2**

*L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés. Les non licenciés devront obligatoirement fournir le jour de l'épreuve un certificat médical établi moins de 6 mois avant la date de l'épreuve, autorisant la pratique du sport cycliste. Le port du casque à coque rigide est obligatoire.*

**Article 3**

*Épreuve à caractère non compétitif.  
Des signaleurs seront présents à tous les points sensibles, mais la circulation des véhicules sera autorisée sur le parcours, par conséquent, chaque participant devra respecter le code de la route, toujours rouler sur la partie droite de la chaussée.*

**Article 4**

*Epreuve ouverte à toutes les fédérations et non licenciés sous les catégories suivantes:*

- *Individuelle homme ou femme.*
- *1 jeune (12 à 16 ans) + 1 adulte.*
- *2 hommes ou 2 femmes.*
- *1 homme + 1 femme.*
- *Tandem.*

**Article 5**

*Le prix de l'inscription est fixé à 6 € pour tous les participants licenciés ou non (+ 2 euros si inscription sur place). Aucune inscription ne sera enregistrée sans être complète. Remise des dossards à Romilly à partir de: 10 heures le 26/06/2010.  
Premier départ à 13h00, puis départ toutes les minutes, arrivée mairie de La Neuville-Chant-d'Oisel. Parcours fléché.*

*Pour toutes informations complémentaires:  
contact@sainte lucie cyclisme.com*

*Telephone: 02.35.73.23.34  
Portable: 06.45.27.94.83*

**BULLETIN D'INSCRIPTION par équipe**  
(expédier avant le 21 juin 2010)

À Mr Gager Jean  
Le Mâconnais, 6 rue Olof Palmer  
76120 le Grand Quevilly  
(chèque à l'ordre de Sainte Lucie Cyclisme).

Nom :.....Nom :.....

Prénom:.....Prénom:.....

Année de naissance:.....Année de naissance:.....

Adresse du capitaine: .....

.....

Sexe : Masculin  Féminin  Masculin  Féminin

La fédération ..... La fédération .....

Nom du club .....Nom du club .....

N° de licence .....N° de licence .....

Non licencié: cochez cette case

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Je soussigné(e) .....

Autorise mon enfant .....

A participer à la montée de la « la côte Jacques Anquetil » du 26 juin 2010.

Fait à .....

Le .....

signature:

**Certificat médical de moins de 6 mois pour les non licenciés.**